

Ce cahier spécial a été
édité par Jean-Michel
Beaudoin, Pauline Suffice
et Dany Rousseau

PHOTO: YASMINE FONTAINE

Penser la forêt différemment

Les Autochtones, de par leur grande richesse et diversité culturelles, ont beaucoup à nous apprendre sur la façon de penser et d'aménager la forêt. Quelle conception ont-ils de la foresterie et en quoi diffère-t-elle de celle des non autochtones? Quels rôles veulent-ils jouer dans la foresterie aujourd'hui et ont-ils la capacité de le faire? Grâce à la précieuse collaboration de la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone de l'Université Laval, *Le Monde Forestier* est fier de présenter ce cahier spécial permettant d'en savoir un peu plus sur les défis et opportunités des initiatives autochtones en foresterie.

DANY ROUSSEAU

L'E nutshemiu itenitakuat, vous connaissez? Ce concept, que l'on pourrait traduire par l'ambiance du territoire forestier, se doit d'être pris en compte dans la préservation des paysages. Ce qui nous amène dans le Nitassinan des Innus de Pessamit, sur la Côte-Nord. En Mauricie, les Atikamekw de Wemotaci ont une vision qui intègre des connaissances écologiques traditionnelles et locales résultant de leurs observations et utilisations en continu du territoire forestier. Ces données qualitatives ne permettraient-elles pas de bonifier les données quantitatives de nos systèmes de planification et de cartographie issus des inventaires forestiers? Avec raison,

les certifications tendent dorénavant à requérir le respect des droits des Premières Nations, comme c'est le cas pour la norme nationale d'aménagement forestier du Forest Stewardship Council (FSC) Canada. Dans le même ordre d'idées, la Sustainable Forestry Initiative (SFI) vise spécifiquement à encourager les actions et les collaborations qui aident les communautés autochtones à tirer profit de la valeur et des avantages des forêts gérées de façon durable. Au-delà de la question des différences de vision et de respect des droits, il y a aussi les bienfaits à retirer à bien se comprendre et à travailler ensemble. L'un des principaux

enjeux actuels du secteur forestier est certainement celui de la rareté de personnel. Or, la main-d'œuvre autochtone est disponible et de plus elle vit dans des communautés à proximité des endroits où se font les travaux. De nouveaux postes d'agents de liaison ont été créés afin d'aider au recrutement. À n'en pas douter, les autochtones sont une force avec laquelle il faut désormais compter en foresterie. En témoigne, notamment, l'obtention par le Groupe Inter-Nations de l'entière du contrat d'approvisionnement de la scierie d'Opitciwan. Voilà autant de sujets, dont vous pourrez prendre connaissance dans ce cahier spécial. Bonne lecture!



PHOTO: THOMAS RETOUVAIN



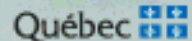
Cercle des partenaires

Chaire de leadership en enseignement (cle)
en foresterie autochtone

CHAIRE DE LEADERSHIP
EN ENSEIGNEMENT (CLE) EN
FORESTERIE AUTOCHTONE

Restez à l'affût pour
participer au 3^e colloque
en foresterie autochtone:

« Vers de nouvelles stratégies
de développement par et avec
les Premières Nations: valoriser
des initiatives porteuses de
changements positifs et durables »



Apprenez en plus sur nos travaux
en visitant notre site internet!
www.foresterieautochtone.ulaval.ca

Faculté de foresterie,
de géographie
et de géomatique



UNIVERSITÉ
LAVAL

SAVOIRS AUTOCHTONES ET FORESTERIE BORÉALE

Une combinaison gagnante pour plus de prévisibilité et de stabilité!

Mieux intégrer les droits, intérêts, valeurs et besoins des communautés autochtones dans la gestion et l'aménagement des ressources et du territoire forestier, voilà le défi qui nous est explicitement lancé dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (2015).

MARIE-LAURE LUSIGNAN¹, YVAN CROTEAU², SIMON COOCOO³

L'enjeu est critique pour rétablir l'acceptabilité sociale de la foresterie et obtenir un consentement libre, préalable et éclairé, comme le propose maintenant la certification forestière.

S'INSPIRER DE L'ATIKAMEKW NEHIROWISIW TIPAHISKAN

Intéressons-nous brièvement à l'occupation atikamekw nehirowisiw du territoire forestier. Atikamekw Nehirowisiw Tipahiskan est un système de gestion et d'aménagement des ressources du territoire forestier. Il respecte et considère les acteurs clés du système culturel et de savoir atikamekw, notamment les chefs de territoire et les familles. Ce système d'organisation repose sur une occupation territoriale à une échelle qui comprend tout un réseau d'itinéraires et de zones d'activités dynamiques, flexibles et perméables. Cela permet aux Atikamekw de s'adapter aux changements (besoins des familles, disponibilité des ressources ou perturbations du territoire). Présentement, ce caractère dynamique et cette adaptabilité ne sont toutefois pas intégrés dans la planification forestière.

Les connaissances écologiques autochtones, comme celles détenues par les différents utilisateurs du territoire, sont issues d'une compréhension de la réalité vécue sur le territoire et des implications de son état actuel. Ce sont des connaissances territoriales dynamiques, issues des observations en continu de l'évolution des écosystèmes. Les savoirs autochtones sont basés sur une fréquentation permanente et millénaire du territoire, s'ajustent de génération en génération et se transmettent par le vécu sur le territoire.

CONCILIER LES PERSPECTIVES THÉORIQUES ET TERRAIN

D'une part, nous avons une planification forestière, qui s'appuie sur la modélisation des données historiques et des simulations projetées du territoire et des écosystèmes. De l'autre, des communautés autochtones et des participants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, qui agissent en fonction de données actualisées du territoire. Les enjeux d'aménagement, identifiés et intégrés

dans la planification et le système de cartographie forestière, sont réfléchis et construits à partir des données quantitatives (c.-à-d. chiffrables) provenant des inventaires forestiers. Toutefois, les connaissances écologiques traditionnelles et locales résultent d'observations en continu et sont majoritairement qualitatives (c.-à-d. descriptives). En fait, le système de gestion forestière a actuellement besoin de meilleurs outils pour prendre en considération des connaissances qualitatives dans son processus de planification et d'intervention forestière.

INTÉGRER LES ACTEURS TERRAIN DANS LA PLANIFICATION

Comment la gestion forestière pourrait-elle considérer davantage le caractère vivant et dynamique de l'utilisation du territoire?

En complément des modèles et des simulations écologiques, il faut réussir à utiliser le cadre de référence de la réalité vécue par les familles atikamekw. Pour cela, nous devons nous éloigner d'une planification forestière réalisée uniquement à partir des connaissances scientifiques et des enjeux économiques, où les connaissances autochtones et locales sont considérées comme anecdotiques tant qu'elles n'ont pas été confirmées par la science ou fait l'objet d'études.

La réalité de la forêt évoluant de plus en plus rapidement, il faut apprendre à accorder une valeur réelle au jugement des acteurs sur le terrain et à intégrer leurs informations le plus en amont possible dans la prise de décision. Le contexte d'instabilité actuel du secteur de production de bois nécessitera l'introduction de niveaux de décisions multiples et diversifiés pour atteindre des résultats structurants et stabilisateurs. La solution passe donc par un plus grand partage des responsabilités (et pouvoirs). La planification devra se mettre d'abord en accord avec la réalité du terrain.

RELEVER ENSEMBLE UN DÉFI COMMUN

Il s'agit donc de rendre le système de gestion des forêts plus souple pour mieux s'adapter aux réalités locales. Dans le contexte des changements climatiques, cette flexibilité deviendra un levier pour protéger la résilience de l'écosystème



Représentation d'une occupation atikamekw diversifiée et dynamique d'un territoire familial.

forestier habité et celle du secteur de production de bois. Les acteurs locaux, autochtones et autres représentent un potentiel de connaissance de l'état du territoire en temps réel. Leurs informations permettraient d'enrichir les prises de décision, qui devront être de plus en plus rapides, innovantes et adaptées aux réalités locales. Les acteurs locaux pourraient devenir les sentinelles sur le terrain. C'est ce qui nous manque actuellement pour réussir un aménagement du territoire cohérent avec l'état évolutif de la forêt et de sa faune et conséquent avec les valeurs, les préoccupations et les besoins des habitants ou utilisateurs du territoire. Relèverons-nous ce défi? Serons-nous mieux outillés pour accueillir les impacts rapides des chan-

gements climatiques? Saurons-nous innover avec un système de prise de décision décentralisé? Accepterons-nous de nous inspirer du système de gouvernance territoriale atikamekw, voire autochtone? Ce système qui accorde une voix réelle aux différents détenteurs des informations territoriales et qui demeure flexible et adaptatif face aux changements du contexte. Pouvons-nous réellement l'ignorer? À suivre bientôt dans une forêt près de chez vous...

1. Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval
Correspondance : marie-laure.lusignan.1@ulaval.ca
2. BSc. en aménagement des ressources forestières
3. Atikamekws de Wemotaci



Mot du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le milieu forestier est au cœur du mode de vie de plusieurs nations et communautés autochtones au Québec. C'est pourquoi le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'est donné pour objectif de promouvoir, de développer et de maintenir, avec elles, des relations fondées sur le dialogue, la collaboration, la confiance et le respect mutuels.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit des dispositions propres aux communautés autochtones. De telles dispositions font référence, notamment, à l'importance de prendre en compte les droits, les intérêts, les valeurs et les besoins des communautés autochtones établies sur les territoires forestiers, ainsi qu'à l'obligation de les consulter d'une manière distincte et de les accommoder, le cas échéant.

C'est dans cet esprit que la Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier, dont la plus récente mise à jour a été adoptée en juillet 2021, comporte des modalités particulières aux communautés autochtones. Cette politique a d'ailleurs fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones préalablement à sa publication.

En outre, afin de soutenir la participation des communautés autochtones aux consultations amorcées par le Ministère, nous offrons une aide financière depuis plusieurs années, par l'entremise du Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts. Ce même programme permet aussi de contribuer au développement socioéconomique des communautés autochtones en soutenant financièrement des initiatives liées à l'aménagement du territoire forestier.

Au-delà des processus de consultation, le Ministère cherche à associer davantage les communautés autochtones à la gestion et à la mise en valeur du milieu forestier. À cet égard, la Loi permet au ministre de déléguer une partie de ses responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. C'est ainsi que, par des ententes de délégation de gestion, certaines communautés autochtones participent concrètement à l'aménagement forestier de portions du territoire forestier du domaine de l'État. Ces ententes permettent d'attribuer, notamment, des responsabilités en matière de planification forestière, de réalisation et de suivi des interventions, de mesurage du bois et de mise en marché des bois.

De même, le gouvernement du Québec a conclu des ententes spécifiques avec des nations ou communautés autochtones qui incluent des partenariats novateurs en matière de gestion forestière. À titre d'exemple, l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris, communément appelée La paix des braves, comporte des dispositions qui assurent la participation des Cris à la gestion et à la mise en valeur du milieu forestier.

Par ailleurs, le Ministère a mis en place des initiatives visant à soutenir les communautés autochtones et leurs entreprises qui souhaitent s'investir dans la réalisation de travaux sylvicoles dans les régions du Québec où elles sont établies. Plusieurs communautés et entreprises autochtones ont en effet développé une expertise dans ce domaine où le manque de main-d'œuvre représente un défi important. De même, afin d'encourager l'entrepreneuriat autochtone et de favoriser le partenariat avec les industriels forestiers, le Ministère attribue des droits forestiers à des communautés autochtones.

En somme, plus que jamais, je considère la participation et la contribution des communautés autochtones à la gestion et à la mise en valeur du territoire forestier comme des composantes indispensables du régime forestier du Québec. Celles-ci permettent aux communautés non seulement de mieux prendre en compte leurs droits, intérêts, valeurs et besoins, mais également de bénéficier pleinement des retombées économiques découlant de la mise en valeur des ressources forestières.

Pierre Dufour

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Votre
gouvernement

Québec

PIKOGAN

Faire une différence pour la protection des forêts contre le feu

Le visage de la Coopérative de solidarité de Pikogan c'est **KENNY RUPERTHOUSE**. Sa bonhomie et son dynamisme ouvrent naturellement une porte sur la collaboration. L'entreprise dont il est directeur général et fondateur fait équipe avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) depuis 2012. Désireuse de promouvoir son programme de combattants auxiliaires (PCA) auprès des entreprises sylvicoles et des communautés autochtones, la SOPFEU s'est entretenue avec ce partenaire d'importance pour le compte du journal Le monde forestier.

CLAUDE TREMBLAY, ING.F.

Conseiller aux ressources humaines et aux opérations à la SOPFEU

Quels sont les types de travaux effectués par la Coopérative de solidarité de Pikogan dans le milieu forestier ?

« Nous avons commencé avec seulement du débroussaillage, en 2009. Ensuite, se sont ajoutés le scarifiage en 2016, puis le déchiquetage (avec pelle débroussaillieuse). En 2018, nous avons commencé la récolte de bois mécanisée. En 2012, nous avons fourni des travailleurs à la SOPFEU et ce nombre s'est accru d'année en année pour atteindre 42 en 2020. »

Quels sont les avantages pour la Coopérative de solidarité de Pikogan de faire équipe avec la SOPFEU ?

« Le programme de combattants auxiliaires est vraiment avantageux car il nous permet d'élargir et de diversifier nos travaux, en plus d'augmenter le nombre de personnes de la communauté de Pikogan en emploi. Ce partenariat offre une belle visibilité à notre entreprise et nourrit un grand sentiment de fierté chez les dirigeants, autant que chez les employés. Nous avons tous le sentiment de faire une différence dans la protection de nos forêts. »

Qu'est-ce que les travailleurs apprécient le plus dans le combat des incendies de forêt ?

« Assurément, la mission de protection de nos ressources naturelles ! La nature du travail incite les combattantes et combattants auxiliaires à revenir travailler pour la SOPFEU, d'année en année. Ils apprécient leur travail et il règne une bonne entente entre les combattants auxiliaires et les pompiers forestiers. Beaucoup d'entre eux ont fait de l'hélico ou embarqué dans un aéronef pour la première fois. Ce travail est valorisant pour tous. »

Y a-t-il des valeurs communes entre la Coopérative de solidarité et la SOPFEU ?

« À mon avis, les valeurs communes entre nos organisations sont la protection du territoire, le travail d'équipe, la santé et la sécurité, le respect et l'intégrité, que ce soit entre les employés, entre les organismes, ou entre les fournisseurs. »

LA SOPFEU EN UN ÉCLAIR !

La SOPFEU est la seule organisation au Québec qui prévient, détecte et combat les incendies de forêt. En moyenne, 460 incendies détruisent annuellement plus de 37 000 hectares de forêt, soit une superficie comparable aux deux tiers de l'Île de Montréal.

DES RESSOURCES DYNAMIQUES ET DIVERSIFIÉES

La SOPFEU compte plus de 500 employés réguliers et saisonniers répartis dans une trentaine de bases d'opérations à la grandeur de la province, ainsi que de nombreuses infrastructures mobiles, notamment des centres de commandement, des dortoirs, des entrepôts et des unités sanitaires.

Qui sont les combattants auxiliaires ?

Il s'agit d'une main-d'œuvre d'appoint qui ne travaille pas pour la SOPFEU sur une base régulière; Ils proviennent d'une trentaine de fournisseurs partenaires, répartis à travers le Québec;

Au nombre de 600, les combattants auxiliaires agissent principale-

ment comme combattants qualifiés et sont indispensables au système de protection actuel.

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME DE COMBATTANTS AUXILIAIRES DE LA SOPFEU ?

- › Il repose sur un partenariat entre la SOPFEU et des fournisseurs de main-d'œuvre;
- › La formation des combattants auxiliaires est dispensée et rémunérée par la SOPFEU;
- › Les salaires ainsi que l'ensemble des termes de cette collaboration sont définis dans un protocole;
- › Lorsque les combattants auxiliaires travaillent pour la SOPFEU, celle-ci en assume les coûts, tel que prévu dans le protocole.

La Coopérative de solidarité de Pikogan (CSP) s'occupe de l'exécution des travaux et de la formation de ses membres. Elle s'occupe également de mobiliser les membres et de faire la démonstration des retombées du modèle d'affaires collectif auprès des membres de la COOP. Il s'agit du deuxième plus gros employeur de la communauté, après le conseil de bande. En 2009, elle comptait 14 membres travailleurs; ceux-ci avaient réalisé 300 ha de débroussaillage. Puis, en 2020, elle comptait 91 membres qui ont réalisé plusieurs travaux sylvicoles dont le débroussaillage et la préparation de terrain. La CSP est équipée d'une bucheuse, une ébrancheuse, deux débrousqueuses, deux scarificateurs, deux pelles, deux excavatrices avec godet et tête déchiqueteuse, et plusieurs véhicules de mobilité tout terrain et leurs remorques de service.

Les activités de la coopérative comprennent également des contrats pour la SOPFEU, ainsi que dans l'exploration minière et la récolte



de la matière ligneuse. La CSP est la première coopérative autochtone à être devenue membre de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF).

À PROPOS DE KENNY RUPERTHOUSE...

Kenny Ruperthouse est né en 1977 à Pikogan, une réserve algonquienne de la Première Nation Abitibiwinni, près d'Amos. Après son DEP en aménagement de la forêt, il occupe divers emplois dans le domaine forestier. C'est en 2009 qu'il fonde la Coopérative de solidarité de Pikogan. Il y travaille depuis, à titre de directeur général. Il confie être passionné de musique (il joue de la batterie) et aussi de chasse et de pêche. Ce n'est sûrement pas par hasard que son travail quotidien le conduit à aménager et à faire prospérer les forêts de sa région.



« Être combattant auxiliaire, c'est voyager partout en province pour relever des défis, qui diffèrent à chaque mission. Et tout ça dans une ambiance de franche camaraderie... J'adore ça ! » s'enthousiasme Yoan Penosway, combattant auxiliaire.

SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE

Normes, collaborations et investissements qui font une réelle différence

J'ai le privilège d'occuper le poste de directeur principal, Relations avec les Autochtones, à Sustainable Forestry Initiative (SFI), un rôle qui, je crois, est unique dans le monde de la certification forestière. Mon travail consiste à encourager les actions et les collaborations qui aident les nations et les communautés autochtones à tirer profit de la valeur et des avantages des forêts gérées de façon durable, quelle que soit la signification qu'elles leur attribuent.

PAUL ROBITAILLE

Je dispose d'un éventail toujours plus large de programmes, de ressources et de services novateurs, dont nos normes de certification forestière, nos projets de recherche et d'impact en matière de conservation, nos programmes de développement des communautés et nos initiatives en éducation environnementale. Ensemble, ils forment une trousse d'outils puissants et flexibles pour soutenir la croissance de communautés, d'économies et de collaborations résilientes à l'appui de forêts gérées de façon durable.

Aujourd'hui, plus de 150 millions d'hectares sont certifiés en vertu de la norme d'aménagement forestier SFI, ce qui en fait la plus grande norme de certification individuelle au monde. Grâce à son empreinte inégalée, SFI reconnaît que ses actions et son leadership peuvent avoir un impact positif et durable sur les défis mondiaux en matière d'aménagement durable et créer un avenir plus équitable et inclusif pour tous.



Paul Robitaille présente un atelier sur la gestion de la forêt dans le respect des valeurs autochtones et patrimoniales (Managing the Forest for Indigenous and Heritage Values) dans le cadre du Programme national d'échange des connaissances de l'Institut forestier du Canada, qui a été financé par une subvention communautaire de SFI.

Lors du Jour de la Terre, nous avons annoncé le lancement de la norme d'aménagement forestier SFI 2022, après un processus de révision de deux ans auquel ont participé plus de 2 300 personnes et organisations. Parmi la série de nouvelles mesures, l'objectif 8, Reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones, a été considérablement amélioré afin de promouvoir davantage la pleine participation des peuples autochtones à tous les aspects de la gestion durable des forêts. La nouvelle norme exige que les organisations certifiées par SFI fournissent une formation appropriée permettant à tous les employés et entrepreneurs de comprendre et de respecter les droits des peuples autochtones, les organismes qui les représentent et les protocoles connexes, afin que les obligations légales et les responsabilités envers les communautés autochtones détentrices de droits soient respectées. De plus, les organisations certifiées par SFI doivent mettre en œuvre des programmes d'actions concrets qui favorisent l'établissement de relations authentiques et significatives avec les détenteurs de droits autochtones. Ces améliorations ont été élaborées dans le respect total des eaux délicates dans lesquelles les organisations non gouvernementales doivent naviguer lorsqu'elles abordent toute question concernant les droits des peuples autochtones, qu'il s'agisse des droits ancestraux, des droits issus de traités ou des droits de propriété, de l'obligation de consultation et d'accommodement, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; ou du principe du consentement libre, préalable et éclairé.

Les organisations détenant des normes de certification forestière doivent absolument faire leur part pour garantir que les droits des peuples autochtones sont compris et respectés dans tous les aspects de la gestion durable des forêts. Cependant, nous devons également reconnaître que l'orientation générale doit toujours être définie par et entre les détenteurs de droits. Les nations et les gouvernements souverains détenteurs de droits doivent être habilités à concilier leurs champs de compétences partagés et à déterminer où et quand la gestion durable des forêts peut avoir lieu, ainsi qu'où et quand elle ne peut pas avoir lieu. Les organismes de normalisation comme SFI et les entreprises qui adoptent ces normes doivent humblement respecter et renforcer ces accords et leurs activités doivent être conformes à ces accords.



De gauche à droite : JP Gladue, ancien chef de la direction du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone; Kathy Abusow, présidente-directrice générale de SFI; Nicole Rempel, chef de la Première Nation K'ómoks et Jeff Zweig, président-directeur général de Mosaic Forest Management, célèbrent la mise à l'essai du Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les Autochtones, les familles et les collectivités par les Premières Nations K'ómoks et Qualicum.



Chaque été, de jeunes Autochtones participent à des expériences de travail de six semaines dans le cadre du programme OYEP (Outland Youth Employment Program). Le programme OYEP reçoit une subvention salariale pour emplois verts d'Apprendre par les arbres Canada (une initiative de SFI) pour embaucher des centaines de jeunes Autochtones.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

Gardiens autochtones : Des alliés pour une foresterie respectueuse du territoire

Le développement d'une foresterie qui respecte davantage les occupants et leurs relations au territoire implique de mieux connaître ces relations. Des efforts sont d'ailleurs déployés pour mieux identifier et intégrer les valeurs, les besoins et la vision des communautés dans l'aménagement forestier. Mais comment atteindre une approche inclusive dans un environnement aussi dynamique que la forêt? En renforçant l'autodétermination des personnes les mieux placées pour représenter cette dynamique avec laquelle leur culture a évolué : les Premières Nations ! C'est l'objectif des programmes de gardiens autochtones.

PAULINE SUFFICE

Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval
Correspondance : pauline.suffice@sbf.ulaval.ca

L'Initiative de Leadership Autochtone (Indigenous Leadership Initiative—ILI) soutient le développement de programmes qui permettent de consolider la formation et l'emploi de gardiens autochtones des différentes nations du Canada. L'ILI souligne que les gardiens autochtones aident les Premières Nations à honorer leur responsabilité culturelle de veiller sur les terres et les eaux. Ils sont les « yeux et les oreilles » des communautés sur le territoire. Outre l'affirmation d'un leadership sur le territoire, les programmes de gardiens autochtones renforcent l'implication des membres qui vivent le territoire, le surveillent et le protègent. Par leur surveillance sur le terrain et leur implication dans les orientations d'aménagement, les gardiens veillent à la préservation de la santé des territoires et donc celle des communautés qui y sont liées.

Les gardiens (aussi parfois appelés agents territoriaux ou assistants à la protection de la faune) jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des plans d'aménagement du territoire en plus de nourrir les liens entre les jeunes et les aînés. Le travail des gardiens s'appuie sur la science, tant autochtone qu'occidentale en faisant

le pont entre les savoirs locaux et les techniques de suivi environnementaux.

Tel que présenté par ILI, les programmes des gardiens permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour collaborer avec les autres utilisateurs du territoire, les représentants de l'industrie et les gouvernements. Les gardiens

appuient le développement d'une planification plus fine des opérations grâce à la connaissance du territoire, de ses ressources et des activités de leur communauté. En plus de renforcer la prise de décisions, la présence des gardiens sur le terrain aide à déterminer les activités sur le territoire et les modalités qui s'y rattachent. Leurs approches en matière de conservation constituent un moyen privilégié pour protéger les sites et les paysages culturels autochtones, en favorisant l'exercice de leurs propres « juridictions » en

matière de gestion du territoire. Les programmes des gardiens créent également des emplois bien rémunérés en plus de générer des possibilités économiques à l'échelle locale.

Grâce à la création d'un Réseau national des gardiens autochtones, l'Assemblée des Premières

**LES PROGRAMMES
DES GARDIENS
PERMETTENT
D'ACQUÉRIR
LES COMPÉTENCES
NÉCESSAIRES POUR
COLLABORER AVEC LES
AUTRES UTILISATEURS
DU TERRITOIRE, LES
REPRÉSENTANTS DE
L'INDUSTRIE ET LES
GOUVERNEMENTS.**



PHOTO : ANTOINE FERRONNE

Jean-François Boulianne, gardien de territoire de la Première Nation des Innus Essipit.

Nations a notamment adopté en 2015 une résolution appelant à la mise sur pied d'un programme national des gardiens des Premières Nations. Les nations autochtones et le gouvernement du Canada ont ainsi collaboré dans un objectif commun et le gouvernement a consenti un investissement initial de 25 M\$ sur cinq ans dans le budget fédéral de 2017-2018 pour développer le réseau national et soutenir les programmes des gardiens. En septembre 2018, Environnement et Changement climatique Canada et ILI ont formé le Groupe de travail conjoint (GTC) Premières Nations – gouvernement fédéral du projet pilote des gardiens. Il comprend huit gardiens du savoir autochtones et quatre représentants du gouvernement fédéral. Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement du Canada a fait un investissement historique de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans dans le Patrimoine naturel du Canada, afin de s'attaquer à la crise qui touche la biodiversité, de protéger et conserver la nature et de créer des emplois

dans la conservation et la gestion de la nature. De ce budget, 340 M\$ sur cinq ans pourront soutenir le leadership autochtone dans la conservation de la nature dont 173 M\$ servira à financer des initiatives des gardiens autochtones nouvelles et existantes, et le développement des réseaux de gardiens autochtones pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le gouvernement du Canada est déterminé à parvenir à une réconciliation avec les peuples autochtones grâce à une nouvelle relation de nation et à nation et de gouvernement à gouvernement fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat en tant que principes de base de changements en profondeur. Et vous, êtes-vous prêts à faire de la place aux gardiens de territoire et à créer de nouvelles relations?

Pour en savoir plus :
<https://www.nationaliteautochtone.ca/gardiens>
<https://www.gardienspourlaterre.ca/>

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Si les normes de certification sont sans aucun doute un outil important pour promouvoir la reconnaissance et le respect des droits, leur mise en œuvre significative nécessite également des investissements directs dans des actions concrètes sur le terrain qui démontrent le respect des droits des peuples autochtones, soutiennent l'établissement de relations et de collaborations durables et conduisent à des avantages réels et équitables pour les peuples et les communautés autochtones. Depuis 2016, SFI a fièrement établi des partenariats et investi dans près de 180 communautés autochtones par le biais de nos piliers en matière

de normes, de conservation, d'éducation et de communauté, en contribuant à l'avancement des priorités et des collaborations qui comptent le plus pour chacun. Ce travail comprend le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les Autochtones, les familles et les collectivités, le Programme SFI de partenaires de la forêt, plus de 300 000 \$ en investissements dans des projets communautaires et de conservation dirigés par des Autochtones, plus de 500 jeunes Autochtones placés dans des expériences de travail rémunérées par l'entremise du programme Apprendre par les arbres Canada (une initiative de SFI), et plus encore. Nos investissements et nos impacts sur le terrain distinguant SFI

et me rendent fier de venir travailler chaque matin. SFI est devenu plus qu'une simple organisation de certification. Nos piliers intégrés en matière de normes, de conservation, d'éducation et de communauté nous permettent de relever les défis urgents de durabilité, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle mondiale, d'une manière que peu d'autres organisations peuvent le faire. Nous sommes devenus un organisme à but non lucratif entièrement intégré dans le domaine de la durabilité et un partenaire de choix pour les communautés et les organisations autochtones qui souhaitent agir sur leurs territoires, développer des collaborations respectueuses et renforcer leurs relations ancestrales avec la forêt.

SFI reste fermement engagé à respecter les droits et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, à investir dans des actions et des initiatives qui font une réelle différence dans la vie des gens, à apprendre de notre communauté diversifiée de partenaires et à la soutenir, et à examiner activement nos propres programmes et pratiques pour déterminer comment nous pouvons en faire encore plus. Nous devons travailler ensemble pour assurer la durabilité de nos forêts et de notre planète. Nous vous invitons à vous joindre à nous dans cette aventure!

Visitez forests.org ou communiquez avec moi à l'adresse Paul.Robitaille@Forests.org pour en savoir plus.

QUÉBEC

LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC



LES 17 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

www.autochtones.gouv.qc.ca

Québec

MAIN-D'ŒUVRE AUTOCHTONE

Des agents de liaison pour aider au recrutement

Face à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur forestier québécois, de nombreux employeurs sont à la recherche de nouvelles pistes de solutions. Parmi ces pistes, plusieurs font le choix de miser sur une main-d'œuvre diversifiée en recrutant, notamment, au sein des communautés des Premières Nations. Depuis peu, des postes d'agents de liaison ont été créés pour aider les employeurs à relever les défis liés au recrutement, à la rétention et au développement des compétences et de l'employabilité des employés autochtones.

JEANNE DESROCHERS-ARSENAULT¹, JEAN-MICHEL BEAUDOIN¹,
MARIE-ÈVE DUFOUR², SUSANE KING³

La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (ci-après la CDRHPNQ), une organisation dont la mission est de contribuer à l'épanouissement professionnel des Premières Nations par leur accompagnement vers l'intégration du marché de l'emploi par diverses mesures de formation et d'emploi, s'est jointe à Services Québec pour mener un projet pilote de création de 14 postes d'agents de liaison pour le développement de la main-d'œuvre autochtone, agissant dans des secteurs d'emplois variés.

Les agents de liaison ont ainsi pour rôle de créer et de favoriser les opportunités de partenariats en plus de soutenir les communautés « [...] en valorisant et en ralliant leur main-d'œuvre aux besoins des entreprises sur le territoire, en appuyant la programmation gouvernementale existante pour la reprise économique post-COVID et en se concertant avec les différentes parties prenantes autochtones, provinciales, fédérales, privées et publiques sur les questions relatives au marché du travail » (CDRHPNQ, 2020, p.16). Alors, concrètement, que font les agents de liaison ?

Par exemple, les agents de liaison augmentent la sensibilisation aux réalités et cultures autochtones des employeurs non autochtones, améliorent le climat de travail et la communication entre employés autochtones et non autochtones. Ainsi, dans le secteur des ressources naturelles, les agents de liaison développent et renforcent des relations fonctionnelles à court comme à long terme entre les entreprises et les communautés autochtones. Il est intéressant de noter que les entreprises ayant moins de moyens financiers peuvent se grouper pour embaucher conjointement leur propre agent de liaison.

LE SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS

La pénurie de main-d'œuvre se reflète dans le secteur forestier québécois qui compte 15 000 postes à combler d'ici 2023 selon le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). À son tour, le secteur forestier québécois se tourne de plus en plus vers la main-d'œuvre autochtone. D'un côté, pour les employeurs, il s'agit d'un jeune bassin de main-d'œuvre dont la population est en pleine croissance démographique, disponible à l'emploi et qui habite parfois à proximité des territoires forestiers, à l'extérieur des centres urbains. De l'autre côté, l'emploi est bénéfique pour le bien-être et la qualité de vie des employés autochtones, mais aussi de leur famille et des communautés. Pour l'individu, l'emploi peut signifier l'obtention d'une carrière et de nouvelles opportunités. Pour la famille, l'emploi peut permettre d'augmenter le revenu, voire d'atteindre la prospérité. Avec un revenu plus élevé, l'accès à l'éducation et aux soins de santé deviennent aussi plus accessibles. Dans sa communauté, l'individu en emploi peut devenir un modèle de persévérance et de succès pour les jeunes générations de sa communauté.

Pour les employeurs du secteur forestier québécois, recourir aux agents de liaison représente une piste de solution pratique et concrète pour s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre. Cette solution pourrait :

- › Contribuer au développement d'un lien de confiance et d'une meilleure relation avec leurs employés autochtones;



PHOTO : THOMAS PETOUAN

- › Assurer un recrutement et un maintien en emploi de la main-d'œuvre autochtone plus efficient;
- › Générer davantage de retombées positives pour les familles et communautés des employés autochtones.

Souhaitez-vous embaucher de la main-d'œuvre autochtone ou travailler de pair avec un agent de liaison ? Vous pouvez contacter la CDRHPNQ afin de vous renseigner sur le projet pilote d'agents de liaison pour le développement de la main-

d'œuvre autochtone.

Nous remercions **SUSAN KING** (Directrice des Services de soutien, CDRHPNQ) pour sa contribution au présent article.

Pour en savoir davantage sur les outils d'accompagnement pour les employeurs du secteur forestier, consultez les rapports sectoriels de la Chaire de leadership en enseignement (CLE) en foresterie autochtone sur notre site Web : www.foresterieautochtone.ulaval.ca/publications.

On retrouve au Québec onze nations autochtones réparties sur l'ensemble du territoire au sein de 55 communautés. Selon les statistiques du gouvernement du Québec, au 31 décembre 2019, la population autochtone totalisait 111 285 personnes, dont 78 108 sont résidents de réserves.

Nations	Total		Résidents		Non-résidents	
	2012	2019	2012	2019	2012	2019
Algonquins	11 026	12 607	6 090	6 604	4 936	6 003
Attikameks	7 032	8 148	5 877	6 658	1 155	1 490
Cris	17 483	19 953	15 281	18 557	1 281	1 396
Hurons-Wendats	3 845	4 124	1 494	1 503	2 351	2 621
Innus	18 820	21 132	12 152	13 109	6 668	8 023
Inuits	11 640	13 168	10 429	12 362	735	806
Mohawks	18 185	19 633	14 551	15 128	3 634	4 505
Mi'gmaq	5 727	6 743	2 758	2 850	2 326	3 893
Naskapis	1 170	1 447	857	933	313	514
Abénaquis	2 577	3 087	411	404	2 166	2 683
Malécites	1 102	1 243	-	-	1 102	1 243
Total	98 731	111 285	69 900	78 108	26 667	33 177

1. Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval

Correspondance : jeanne.desrochers-arsenault.1@ulaval.ca

2. Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

3. Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec

La santé au pied des arbres

Vivre de la forêt autrement en misant sur les champignons, telle est la volonté d'Annick Ouellet, de la communauté Mashteuiatsh. Bien que son entreprise se soit heurtée aux difficultés qui peuvent surgir dans un milieu affecté par de grands projets d'exploitation de ressources naturelles, l'Innuë persévère dans sa volonté et elle est confiante de voir son rêve se réaliser un jour.

DELPHINE THÉBERGE ET ANNICK OUELLET¹

Correspondance : delphine.theberge@sbf.ulaval.ca

Mme ANNICK OUELLET a toujours été attirée par l'idée de travailler en forêt, mais elle ne souhaitait pas faire de plantation ou de débroussaillage. À compter de 2015, elle suit différentes formations en gestion, puis monte un plan d'affaires dans l'idée de lancer sa propre entreprise en myco-tourisme. Une forme de tourisme qui vise à faire découvrir les champignons avec lequel elle voulait mettre en valeur le territoire familial.

Annick est convaincue que de consommer des produits issus du territoire est un gage de santé pour les *Pekuakamiulnuatsh*, que ce soit via la chasse, la pêche ou la cueillette de champignons, de plantes médicinales et d'autres produits forestiers non ligneux. Elle est d'ailleurs très impliquée dans *Parc Sacré – Kanatakuliuetsh Uapikun*, un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de veiller à la reconnaissance, la transmission et la conservation des savoirs des *Pekuakamiulnuatsh* sur les plantes médicinales. Mais, elle se demande comment assurer la transmission des savoirs sur un territoire lorsque la pérennité de certaines ressources est menacée.

Pour Annick, comme pour plusieurs Autochtones, fréquenter le territoire est un élément important pour être en santé. La connexion au territoire peut d'ailleurs être considérée comme un déterminant

de la santé des Autochtones. Plusieurs recherches scientifiques ont démontré que de fréquenter des territoires forestiers peut amener une diminution de la dépression, de l'anxiété et du stress. Pour comprendre la perspective autochtone, on dit souvent que la santé est vue de manière holistique, c'est-à-dire qu'elle englobe les interrelations de toutes les sphères de la vie (ex : spirituelle, physique, sociale et environnementale). En ce sens, la forêt est un lieu d'interactions sociales et de transmission culturelle. Elle est bénéfique pour la santé mentale et le bien-être, en plus d'apporter des aliments riches en nutriments.

Les coupes forestières faites dans le territoire familial ont obligé Annick à modifier son rêve entrepreneurial. Elle a dû repenser son projet d'affaires en repoussant le côté touristique et en se concentrant sur la cueillette et la culture de champignons. Le mécanisme de consultation distincte concernant les coupes forestières lui a permis de préserver un secteur forestier pour la cueillette de champignons, mais le territoire familial autour de ce secteur fut récolté. Les chablis occasionnés par la coupe ont finalement rendu ce territoire préservé difficile d'accès et beaucoup moins bucolique pour les touristes en quête de chanterelles, pleurotes et bolets.



De plus, elle s'inquiète des impacts cumulatifs des différents projets sur la santé du territoire. Le territoire familial a été aussi morcelé par différents projets de développement. Dans le guide qu'elle utilise, *Champignons du Québec, qualité, salubrité, sécurité et traçabilité*, plusieurs endroits sont à proscrire pour la cueillette². On y retrouve notamment les lieux arrosés de pesticides (ex : culture de sapin de Noël), les abords des routes principales, les anciens sites industriels et leurs abords, les corridors de lignes électriques, gazoducs et oléoducs, les dépôts de résidus industriels, les aires d'accumulation de résidus miniers, etc. Par conséquent, la cueillette devient une aventure de plus en plus inaccessible. Malgré tout, Annick continue de croire que la forêt peut avoir une valeur économique autre que le bois. Selon elle, la récolte de matière ligneuse n'est pas complètement nuisible au renouvellement des champignons, tout dépendant de la manière dont elle se fait. Elle espère qu'un jour l'aménage-

ment du territoire va tenir compte de la santé des plantes, des animaux et des êtres humains.

Pour plus d'information sur les recherches montrant les bienfaits de la fréquentation des forêts sur la santé :

Doimo, I., Masiero, M. et Gatto, P. (2020). Forest and wellbeing : Bridging medical and forest research for effective forest-based initiatives. *Forests*, 11(8), 131. 10.3390/F11080791

Pagès, A. B., Peñuelas, J., Clarà, J., Llusà, J., López, F. C. I. et Maneja, R. (2020). How should forests be characterized in regard to human health? Evidence from existing literature. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(3), 115. 10.3390/ijerph17031027

Rajoo, K. S., Karam, D. S. et Abdullah, M. Z. (2020). The physiological and psychosocial effects of forest therapy : A systematic review. *Urban Forestry and Urban Greening*, 54. <http://dx.doi.org/10.1016/j.ufug.2020.126744>

1. Cet article traite du parcours de madame Annick Ouellet. Puisqu'elle a participé à la rédaction de l'article, elle est aussi l'une des auteures.

2. <https://fr.mycomaucric.com/gsst-qualite-salubrite-securite-et-tracabilite>

COOPÉRATION

Une formule d'avenir en milieu autochtone

Avec des valeurs fondamentales telles que la solidarité et l'esprit communautaire, la coopération pourrait-elle servir de tremplin pour le développement d'entreprises autochtones ?

DANY ROUSSEAU

Telle est la conviction de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) qui a réalisé un document intitulé *Guide pour faire connaître la coopération comme mode d'organisation d'entreprises forestières en milieu autochtone*. Ce guide a été réalisé avec la collaboration de plusieurs partenaires, dont la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone et la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador. La FQCF souhaite que ce guide serve d'outil pour faire connaître la coopération comme mode d'or-

ganisation des travailleurs ou des entrepreneurs forestiers issus des communautés autochtones. On y présente le fonctionnement des coopératives en général, mais aussi les particularités de la coopération en milieu autochtone, les exemples de coopératives forestières autochtones au Québec, de même que les conditions gagnantes, les défis et les besoins pour assurer la durabilité de ces coopératives.

Parmi les conditions gagnantes identifiées, on retrouve le soutien, l'accompagnement et le réseautage des coopératives. Dans le document, on

cite, notamment, le partenariat de Pikogan et de CFOR avec la Coopérative Abifor, qui a toujours été présente pour assister la coopérative dans son développement. Pour répondre aux besoins des organisations en développement, un soutien très précieux peut aussi être offert par l'intermédiaire du réseau coopératif, soit pour la gestion administrative, la recherche de financement ou le mentorat des dirigeants.

« Avec la pandémie qui a ramené les gens aux vraies valeurs comme l'entraide et la production locale, le modèle coopératif est plus que jamais pertinent comme moyen d'aider les travailleurs à s'organiser pour créer et partager des richesses provenant du milieu forestier. Dans ce contexte, le partenariat entre les coopératives forestières et les Premières Nations peut certainement être porteur d'occasions de développement mutuel », déclare

la directrice générale de la FQCF, Annie Beaupré. Celle-ci dit comprendre la complexité du dossier forestier pour les communautés autochtones, qui sont souvent partagées entre leur attachement au territoire comme milieu de vie et comme héritage culturel, leur revendication pour la gestion du territoire et leur intérêt pour créer des emplois pour leurs membres. À cet égard, elle souligne que la combinaison de l'aménagement forestier durable avec la coopération peut contribuer à améliorer les conditions de vie dans les communautés.

Le *Guide pour faire connaître la coopération comme mode d'organisation d'entreprises forestières en milieu autochtone* peut être consulté sur le site Web de la FQCF dans la section documentation.

COOPS INTER-NATIONS ET GIRARDVILLE

Un nouveau modèle d'association qui trace la voie

Deux coopératives, l'une autochtone et l'autre non autochtone, conjuguant leurs expertises et travaillant main dans la main pour fournir la totalité des 320 000 mètres cubes de bois requis pour approvisionner annuellement la scierie d'Opitciwan, dans le nord de la Mauricie.

DANY ROUSSEAU

Tel est le défi qu'ont entrepris de relever la Coopérative de travail Inter-Nations et la Coopérative forestière de Girardville. Pour ce faire, les deux organisations ont créé le Groupe Inter-Nations qui a obtenu en juin dernier le contrat d'approvisionnement en bois de la scierie d'Opitciwan pour les cinq prochaines années. « On continue d'avancer pour réaliser l'objectif de départ de notre coopérative qui était en 2009 d'ouvrir les portes de l'emploi autochtone pour nos jeunes et pour les métiers de la forêt », déclare le président de la Coopérative de travail Inter-Nations, **JEAN-PAUL AWASHISH**. « On ne se le cachera pas, notre but est de créer quelque chose d'unique, de faire en sorte

que les gens adhèrent et aussi d'en inspirer d'autres par la suite. On arrive avec un nouveau modèle d'association qui, on l'espère, va tracer la voie », ajoute pour sa part le directeur général de la Coopérative forestière de Girardville, **STÉPHANE GAGNON**. Le nouveau Groupe Inter-Nations a été constitué de telle sorte qu'il est, respectivement, la propriété de la Coopérative de travail Inter-Nations à 55 % et de la Coopérative forestière de Girardville à 45 %. C'est donc dire que la coopérative qui emploie une cinquantaine de travailleurs atikamekw est majoritaire dans ce projet. Fondée en 2009, celle-ci est en mesure de réaliser de multiples travaux le reboisement, de

débroussaillage et de récolte forestière. De son côté, la Coop de Girardville apporte une solide expertise dans des domaines comme la planification et la voirie forestière. Pour la scierie d'Opitciwan aussi, il s'agit d'un changement important, car pour fonctionner, elle a besoin de l'assurance d'un approvisionnement en bois régulier et de qualité. Si la décision a été facilitée par la perte récente d'une partie des entrepreneurs forestiers qui assuraient la récolte de bois ces dernières années, le directeur général **FRANCIS BOUCHER** se dit toutefois « très heureux d'avoir l'opportunité de donner du travail aux gens des communautés atikamekw ». Du côté de la Coop de Girardville, M. Gagnon souligne qu'une période de transition sera nécessaire et que les dirigeants de la scierie se devaient d'en être conscients, ce que confirme

M. Boucher. Cela implique des attentes de récolte forestière moins élevées pour la première année (environ 190 000 mètres cubes de bois), mais aussi un certain accompagnement des travailleurs. « Nous savons très bien qu'il faudra assurer un certain encadrement. La Coop de Girardville va grandement nous aider là-dedans, notamment, en nous louant les services de superviseurs qualifiés qui vont assister les équipes de récolte, le temps qu'ils prennent de l'expérience », explique M. Boucher. L'un des principaux défis sera justement de développer davantage d'équipes de travailleurs affectés à la récolte. Actuellement, la Coop Inter-Nations compte cinq opérateurs d'abatteuses multifonctionnelles et il est estimé qu'il lui en faudrait sept autres pour être en mesure d'approvisionner pleinement l'usine

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



Le président de la Coopérative de travail Inter-Nations, Jean-Paul Awashish.

6^e COLLOQUE de ForêtCompétences



📅 10 NOVEMBRE 2021 | 9h à 12h | 🖥️ EN VIRTUEL

À NE PAS MANQUER :



Résultats préliminaires du diagnostic sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier



Premiers constats du portrait des entrepreneurs forestiers du Québec



La place des autochtones en forêt



Discussion sur les solutions à mettre en place

📄 **Inscription et information**
foretcompetences.ca

🆓 **GRATUIT** pour nos membres
Devenir membre : foretcompetences.ca/membre



Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

NOUS TRAVAILLONS À TROUVER DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR SOUTENIR LA MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR FORESTIER



Christian Weizineau, opérateur d'abatteuse, utilise le simulateur acquis récemment pour faire l'essai d'un module qui concerne le transporteur.

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

d'Opitciwan. Pour y arriver, un programme de formation se mettra en branle dès cet automne. Il s'agit d'un cours de 600 heures qui prévoit que les étudiants seront accompagnés par des opérateurs d'expérience.

Les étudiants pourront développer leurs habiletés sur un équipement de grande qualité, la Coop Inter-Nations ayant fait l'acquisition d'un simulateur Ponsse grâce à l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) de Ressources naturelles Canada. Ce simulateur, qui se veut le premier du genre au Canada, reproduit parfaitement les fonctions en usage sur les abatteuses Ponsse. « C'est quelque chose qui va permettre aux apprentis opérateurs de se pratiquer et d'être beaucoup plus efficaces quand ils seront dans les machines pour vrai sur le terrain », souligne JACQUES VERRIER, conseiller en développement coopératif à la Coop Inter-Nations.

« LES AUTOCHTONES S'INTÉRESSENT AUX MÉTIERS DE LA FORÊT, ILS ONT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET SONT EN TRAIN DE PRENDRE LES MOYENS POUR BIEN FAIRE LES CHOSES. POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE, IL N'Y A PAS DE MEILLEURE FORMULE QUE LA COOPÉRATIVE POUR EUX COMME POUR NOUS. »

VISÉES PLUS GRANDES

En s'associant, la Coopérative forestière de Girardville et la Coopérative de travail Inter-Nations ont des visées qui vont cependant au-delà de l'approvisionnement de la seule scierie d'Opitciwan. En matière de récolte, on souhaite développer une véritable expertise et former une dizaine d'opérateurs d'abatteuses par année pour un total de 50 opérateurs formés en cinq ans.

Le simulateur Ponsse acquis récemment se veut un équipement portable. Au moment d'écrire ces lignes, le simulateur se trouvait chez Hydromec, détaillant Ponsse, à Dolbeau-Mistassini. Dans

le cadre d'un projet pilote réalisé en collaboration avec Forêt-Compétences, il est toutefois prévu qu'il sera transporté pour des sessions de formation d'environ six semaines dans les trois communautés de la nation atikamekw, soit Opitciwan, Wemotaci et Manawan. « S'il y a quelque chose qu'on a appris avec les années, c'est qu'on obtient beaucoup de succès en formant des cohortes de plusieurs personnes dans leurs communautés », fait valoir M. Verrier.

ENTREPRENEURS FORESTIERS

À terme, l'objectif est de permettre l'émergence de véritables entrepreneurs forestiers selon le modèle que l'on connaît un peu partout ailleurs au Québec. Actuellement, les deux « kits »

d'abatteuses multifonctionnelles et de transporteurs sont la propriété de la Coop Inter-Nations et non des travailleurs qui l'opèrent.

À terme, l'objectif de la Coop est toutefois de permettre une privatisation graduelle de la propriété des machines forestières avec ses opérateurs. On souhaite ainsi développer une forme de partenariat avec les potentiels entrepreneurs autochtones qui ont de l'expérience tout en favorisant la formule coopérative et ses services.

« Si on regarde les entrepreneurs forestiers qu'on retrouve actuellement au Québec, on s'aperçoit qu'on a des gens qui se

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



Scierie d'Opitciwan

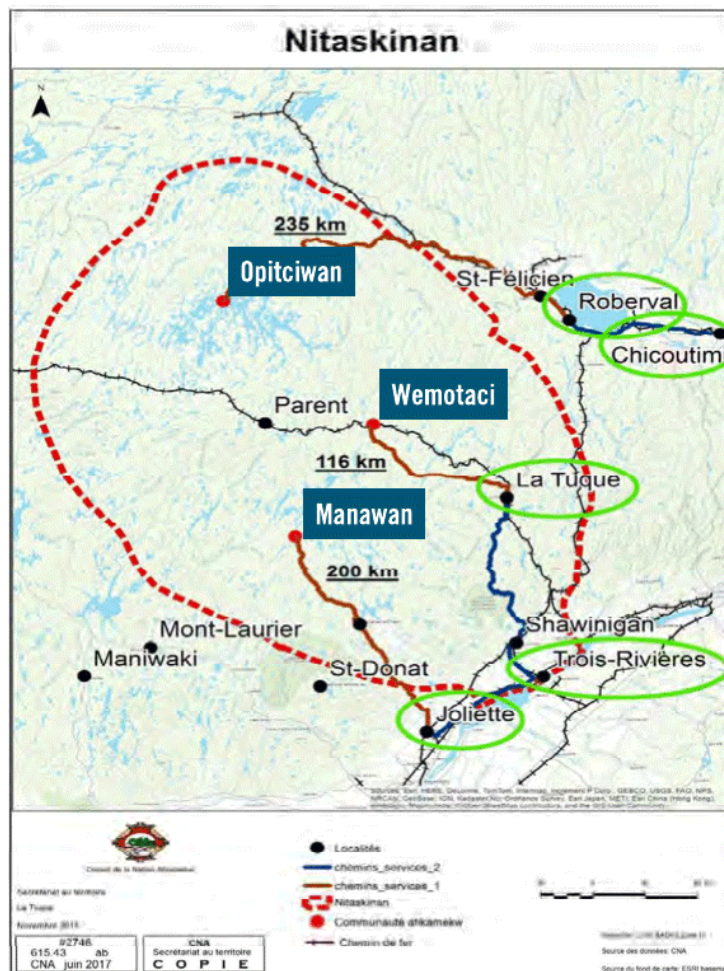


Le président Jean-Paul Awashish avec un transporteur de la Coopérative de travail Inter-Nations.

passent cela de père en fils, de sorte qu'on se retrouve avec la troisième ou même la quatrième génération. En milieu autochtone, on en est encore au début. Avec le temps, la culture d'entrepreneur forestier va s'y développer », note avec justesse M. Verrier. L'intérêt est d'ailleurs présent chez les membres de la Coop Inter-Nations, à commencer par le président, Jean-Paul Awashish. Lui-même est ouvrier de récolte et opérateur d'une abatteuse. Son fils **EVANS MARTIAL** a complété son diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage-façonnage en 2019 et il travaille maintenant à temps plein comme opérateur. De même, il a un autre fils, **CHRISTOPHER**, 15 ans, qui semble aussi intéressé par les métiers de la forêt. M. Awashish verrait d'un bon œil d'être en mesure un jour de devenir entrepreneur tout en continuant à œuvrer au sein de la coopérative.

AUTRES SECTEURS FORESTIERS

Le directeur général de la Coop de Girardville va encore plus loin dans ses projections quant à l'avenir. « On veut aussi intégrer tous les aspects qui touchent la foresterie, que ce soit la contremaitrie, la supervision ou encore la voirie. Et si on peut générer aussi des géomaticiens et des techniciens forestiers pour réaliser des parcelles de qualité, je peux vous dire qu'on va être les gens les plus heureux au monde! », avance-t-il avec enthousiasme.



Source : Conseil de la nation Atikamekw



Coopérative de travail Inter-Nations

- › Fondée en 2009 à Opatciwan
- › Spécialisée dans l'aménagement forestier (20 millions d'arbres reboisés)
- › Aussi autres secteurs forestiers dont récolte et voirie
- › 50 employés forestiers atikamekw
- › 35 employés membres de la coopérative



Coopérative forestière de Girardville

- › Fondée en 1979
- › Emploi plus de 400 travailleurs
- › L'emploi et le bien-être de ses membres sont les principaux objectifs de l'entreprise
- › Chiffres annuels :
 - Récolte écologique de 600 000 mètres cubes de bois
 - Transport de 400 000 mètres cubes de bois
 - Reboisement de 17 millions d'arbres
 - Préparation de 11 000 hectares de terrains

Groupe Inter-Nations

- › Propriété des coops Inter-Nations (55 %) et Girardville (45 %)
- › Objectifs :
 - Intégration, formation et mise en valeur de la main-d'œuvre autochtone
 - Supporter et développer l'entrepreneuriat collectif et/ou privé dans les étapes de l'approvisionnement en bois
 - Supporter un programme d'entraînement des nouveaux opérateurs
 - Investissements et capitaux en fonction des garanties de travail
 - Être un élément aidant à l'harmonisation sur le territoire
 - Être un élément opérationnel pour l'approvisionnement de la scierie d'Opatciwan

Scierie Opatciwan

- › Propriété à 55 % du Conseil de bande d'Opatciwan et à 45 % de Produits forestiers Résolu
- › Cinquante d'employés à la scierie (85 % Atikamekw)
- › 60 emplois en forêt (reboisement, transport construction et entretien de chemins)
- › Christian Weizineau, opérateur d'abatteuse, utilise le simulateur Ponsse pour faire l'essai d'un module qui concerne le transporteur.
- › Le président de la Coopérative de travail Inter-Nations, Jean-Paul Awashish.

AIRE PROTÉGÉE D'INITIATIVE AUTOCHTONE

Un nouvel outil pour protéger le territoire

C'est en février 2021 que la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions* a été modifiée, introduisant de nouvelles catégories d'aires protégées dont les *aires protégées d'utilisation durable* et celles d'*initiative autochtone*. Encore au stade de l'élaboration des lignes directrices, ce nouveau concept doit refléter la vision des Premières Nations en matière de conservation.

AUDREY VÉZINA-LAVERGNE, ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ,
LOUIS BÉLANGER, JÉRÔME CIMON-MORIN

Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval
Auteur de correspondance : jerome.cimon-morin@sbf.ulaval.ca

« Afin de permettre la conservation d'éléments de la biodiversité et des valeurs culturelles qui lui sont associées qui sont d'intérêt pour une communauté ou une nation autochtone sur les terres du domaine de l'État. » (Assemblée nationale du Québec, 2021)

LES MOTIVATIONS DERRIÈRE LES INITIATIVES DE CONSERVATION AUTOCHTONES

Les peuples autochtones font valoir des approches de conservation plus nuancées, reconnaissant que l'identité culturelle et leur mode de vie sont intrinsèquement liés à la qualité de l'environnement. Il y a une volonté d'engagement des communautés envers la conservation afin de léguer des territoires en santé aux générations futures et ainsi assurer une continuité dans l'utilisation et la pratique des activités traditionnelles sur celui-ci. En ce sens, il devient impératif que les aires protégées ne soient pas créées en cloche de verre; elles doivent inclure les communautés et leurs activités de manière durable tout en respectant les objectifs de conservation.

Le réseau d'aires protégées québécois est actuellement composé surtout de parcs nationaux et de réserves de biodiversité que l'on classe dans la catégorie II de l'UICN. Cette catégorie d'aires protégées soutient une vision de conservation ne laissant que très peu de place au développement et à l'utilisation des ressources sur les territoires concernés. Cependant, pour plusieurs communautés, la conservation est compatible avec la réalisation de bénéfices sociaux, économiques et politiques. En effet, il est possible pour une communauté, grâce à une aire protégée, d'assurer des emplois durables et une valorisation des compétences et des connaissances détenues localement. Les efforts de conservation autochtones sont aussi guidés par une volonté de légitimer la place des communautés autochtones dans l'espace territorial et d'assurer leur responsabilité sur le territoire et ses ressources.

EXEMPLES DE PROJETS DE CONSERVATION AUTOCHTONES AU QUÉBEC

Deux exemples inspirants pour la définition des APIA au Québec : celui de la réserve de biodiversité Akumunan initié par la Première Nation des Innus d'Essipit ainsi que l'aire protégée d'utili-

sation durable *Ya'nienhonhndeh* initiée par la Nation huronne-wendat. Ceux-ci ne sont actuellement pas reconnus comme des APIA, mais correspondent à des initiatives de conservation autochtones novatrices.

La réserve de biodiversité Akumunan, située en majorité au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a été créée au début des années 2000, ce qui en fait l'une des premières aires protégées initiée par une communauté autochtone au Québec. Étant donné que la gestion des aires protégées relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce dernier a conclu une entente de collaboration avec la Première Nation des Innus Essipit (PNIE) afin de lui déléguer la réalisation de plusieurs activités, dont la mise en place d'un système de suivi de l'efficacité de gestion d'Akumunan. Cette entente s'inscrit dans la démarche d'autodétermination de la PNIE, qui souhaite exercer un pouvoir de gestion sur une partie de son territoire ancestral, le Nitassinan. Elle permet aussi à la PNIE d'établir ses propres objectifs de conservation, basés sur le maintien de la biodiversité et du patrimoine culturel autochtone, ainsi que sur la participation active des membres de la communauté.

De son côté, la Nation huronne-wendat (NHW) a initié en 2010 le projet d'aire protégée *Ya'nienhonhndeh* (qui signifie en wendat « là où l'on cueille les plantes médicinales »), situé au nord de la région de Portneuf, sur une partie de son territoire ancestral le *Nionwentsio* (signifiant « notre magnifique territoire »). Ce projet vise à conserver la richesse culturelle territoriale de la Nation huronne-wendat tout en préservant l'intégrité écologique de l'un des derniers massifs de forêt intacte au sud du 49^e parallèle. La NHW propose un statut d'aire protégée d'utilisation durable (APUD) pour l'ensemble du territoire comportant un noyau de conservation stricte pour le massif de forêt intacte. Ce premier projet pilote d'APUD vise à être inclusif et la Nation favorise une approche collaborative avec les acteurs locaux et régionaux. Elle désire être active dans la mise en œuvre et la gestion de l'aire protégée.

INSPIRER D'AUTRES COMMUNAUTÉS

Ces deux projets de conservation initiés par des Premières Nations sont inspirants pour d'autres communautés ainsi que pour l'avenir des aires protégées au Québec. Une caractéristique propre



Sortie d'archéologie dans le territoire *Ya'nienhonhndeh*



Lever du soleil au camp communautaire Ouellet lors d'une sortie éducative et culturelle avec les jeunes de la communauté.

aux projets de conservation autochtones est la conservation d'un patrimoine culturel et d'un mode de vie qui seront ensuite transmis. C'est un moyen de faire vivre la culture et le lien particulier au territoire qu'entretiennent ces communautés. Aussi, les initiatives de conservation autochtones incarnent des formes de protection plus intégrées qui valorisent la place de l'être humain et différentes formes d'utilisations des ressources au sein d'un même territoire. Ces approches sont importantes puisqu'elles créent un espace de dialogue où une importance majeure est accordée aux aspirations des communautés dans l'aménagement des forêts.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Assemblée nationale du Québec (2021). Journal des débats de l'Assemblée nationale, 10 février 2021 –

Vol. 45 N° 160. Séance d'adoption du PL 46.

Cercle autochtone d'experts (CAE) (2018). Nous nous levons ensemble : Atteindre En route vers l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation. Cercle autochtone d'experts, 68 pages.

Tran, T. C., Ban, N. C., et Bhattacharyya, J. (2020). *A review of successes, challenges, and lessons from Indigenous protected and conserved areas*. Biological Conservation, 108271.

Zurba, M., Beazley K.F., English, E., and Buchmann-Duck, J. (2019). *Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs), Aichi Target 11 and Canada's Pathway to Target 1 : Focusing Conservation on Reconciliation*. Land 2019, 8, 10; doi :10.3390/land8010010.

PHOTO : BUREAU DU NONNENTSIO

PHOTO : COLLECTION DU CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

Engagé à honorer les droits des peuples autochtones

Au Canada, le Forest Stewardship Council s'engage à faire en sorte que nos forêts répondent aux besoins sociaux, écologiques et économiques des générations actuelles et futures. Les besoins des peuples autochtones sont primordiaux, car ces peuples continuent de se battre pour être parties prenantes aux décisions relatives à l'utilisation de leurs territoires traditionnels. Malheureusement, ils sont souvent freinés par l'héritage du colonialisme qui les a dépossédés de leurs terres et par le racisme systémique qui persiste encore aujourd'hui.

CE TEXTE EST UNE COLLABORATION FSC CANADA

Beaucoup de peuples autochtones du Canada vivent et travaillent dans les forêts ou sur les terres environnantes. Les forêts font partie intégrante du tissu des communautés autochtones. Depuis des millénaires, ces dernières en dépendent pour leur alimentation, leurs médicaments, leurs maisons ainsi que leurs valeurs spirituelles et culturelles. Plus récemment, les forêts et autres ressources naturelles ont été exploitées pour développer l'économie canadienne. Toutefois, les communautés autochtones sont restées en marge du progrès et du profit, exclues depuis longtemps d'une part des retombées économiques.

La norme nationale d'aménagement forestier du FSC Canada renforce et précise le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) et oblige toutes les parties prenantes, y compris les entreprises d'aménagement forestier, à respecter ce principe. Le CLPE est l'un des principes clés du droit international des droits humains pour protéger les peuples autochtones de la destruction de leur culture et de leurs moyens de subsistance.

Depuis sa création, le FSC soutient activement les droits des peuples autochtones et s'est engagé à créer des exigences en matière de certification forestière qui leur apportent des avantages tangibles. En plus du principe 3, « Droits des peuples autochtones » – qui identifie et soutient les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à posséder, utiliser et gérer les terres, les territoires et les ressources affectées par l'activité forestière – FSC Canada a répondu au leadership démontré par ses membres autochtones. Ainsi une quatrième « chambre » unique pour les peuples autochtones a été ajoutée aux chambres sociale, environnementale et économique existantes.

À partir de là, FSC Canada a travaillé à la concrétisation de sa nouvelle norme nationale d'aménagement forestier de 2019, tirant parti de six années de consultations auprès de parties prenantes pour parvenir à un consensus à l'échelle du Canada en matière d'aménagement forestier. La norme comprend des indicateurs qui constituent des éléments de base démontrant comment l'industrie peut expressément honorer les droits des peuples autochtones, en traitant les nations avec respect et en concluant des ententes mutuellement avantageuses.

FSC Canada a aussi développé un guide sur le consentement libre, préalable et éclairé afin d'aider les parties impliquées dans la certification à bien comprendre d'où proviennent les exigences de la norme en matière de droit des peuples autochtones ainsi qu'à appuyer les relations déjà établies entre l'organisme certifié et les peuples autochtones. Ce guide aspire à permettre une compréhension commune des processus entourant le droit au CLPE afin de faciliter la prise de décision basée sur ce processus et d'aplanir les difficultés liées à sa mise en œuvre au Canada.

Le guide propose et explique sept étapes pour le déroulement d'un processus de CLPE. Cependant, l'un des éléments clés de réussite tient à la volonté et à la capacité de l'organisme certifié ainsi que des peuples autochtones à respecter et soutenir leurs intérêts et visions respectifs, tout comme leurs structures décisionnelles. Du reste, le fait de collaborer avec les communautés autochtones pour élaborer un processus de CLPE permet de faire ressortir initialement les éventuelles difficultés et questions litigieuses, et ainsi, débiter et favoriser le dialogue, un incontournable dans le processus.

Le guide propose et explique sept étapes pour le déroulement d'un processus de CLPE. Cependant, l'un des éléments clés de réussite tient à la volonté et à la capacité de l'organisme certifié ainsi que des peuples autochtones à respecter et soutenir leurs intérêts et visions respectifs, tout comme leurs structures décisionnelles. Du reste, le fait de collaborer avec les communautés autochtones pour élaborer un processus de CLPE permet de faire ressortir initialement les éventuelles difficultés et questions litigieuses, et ainsi, débiter et favoriser le dialogue, un incontournable dans le processus.

Le Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) se veut la solution d'aménagement forestier responsable la plus fiable au monde.

En tant que pionnier de la certification forestière, le FSC bénéficie de plus de 25 ans d'expérience. Nous utilisons cette expérience et notre expertise pour promouvoir la gestion responsable des forêts du monde, en réunissant des experts des sphères environnementales, économiques et sociale.

Le FSC veille à la protection des habitats animaux, des droits des peuples autochtones et des travailleurs et intervient sur des sujets de grande importance dans les domaines environnemental et culturel en lien avec la gestion forestière.

Nous établissons des normes en matière d'aménagement forestier responsable, qui sont ensuite utilisées pour évaluer la gestion des forêts aux plans social et environnemental. Le système de chaîne de traçabilité du FSC nous permet de suivre le cheminement des fibres provenant de forêts certifiées jusqu'en magasin. Les produits forestiers certifiés sont ensuite vendus avec l'étiquette FSC par des entreprises ayant obtenu la certification.

Les produits vendus avec l'étiquette FSC aident les entreprises et les consommateurs à faire des choix éclairés quant aux produits qu'ils achètent et créent des changements positifs afin de conserver nos forêts pour tous et pour toujours. En savoir plus sur www.ca.fsc.org.



« Taan Forest Limited Partnership est une compagnie appartenant à la nation Haida. Taan a certifié à la norme FSC plus de 194 000 ha de forêt sur Haida Gwaii. »

Des images du 2^e Colloque Rêver mieux ensemble la forêt, organisé par la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone et qui s'est tenu à l'Université Laval en novembre 2019.



Mélanie Paul, entrepreneure de Mashteuiatsh



Wanda Crépeau-Etapp, agente de développement culturel au Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre

PESSAMIT

Vers une foresterie
culturellement inclusive

En modifiant les paysages et les habitats fauniques, les opérations forestières engendrent des répercussions majeures sur l'*ilnu aitun*, c'est-à-dire, la culture, les valeurs et le mode de vie propres aux Innus et intimement liés au Nitassinan, leur territoire ancestral. Ce lien au territoire est fondamental pour les Pessamiulnuat, les membres de la communauté innue de Pessamit. Le Nitassinan permet, depuis des temps immémoriaux, aux membres de cette communauté, de développer leur façon d'être et de penser, leur langue, leur relation avec les animaux et leur environnement, ainsi que leur manière de transmettre leurs savoirs aux futures générations.

LOUIS-PHILIPPE MÉNARD¹, PATRICE BELLEFLEUR¹,
MARIE-HÉLÈNE ROUSSEAU², ÉRIC KANAPÉ² ET LOUIS BÉLANGER¹

À l'heure actuelle, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'est pas en mesure de planifier un aménagement des forêts qui garantit le maintien de l'*ilnu aitun*, ce qui constitue un problème de taille pour la communauté innue de Pessamit. C'est donc pour assurer la protection et la mise en valeur de sa culture et de ses pratiques sur son Nitassinan que le Conseil des Innus de Pessamit a entamé une démarche visant l'élaboration et la mise en place d'objectifs et de modalités d'aménagement répondant à la vision pessamiulnuat, et ce, dans un esprit de cogestion du territoire et de ses ressources avec le gouvernement.

E NUTSHEMIU ITENITAKUAT : UN CONCEPT CULTURELLEMENT APPROPRIÉ

Une des premières étapes de cette démarche a conduit à l'émergence d'un concept permettant une meilleure compréhension de l'usage du territoire par les Pessamiulnuat et de leurs besoins. La notion d'*E nutshemiu itenitakuat*, l'ambiance du territoire forestier, exprime que la forêt est de qualité afin d'exercer *ilnu aitun*, puis met la lumière sur les composantes forestières essentielles pour préserver cette pratique.

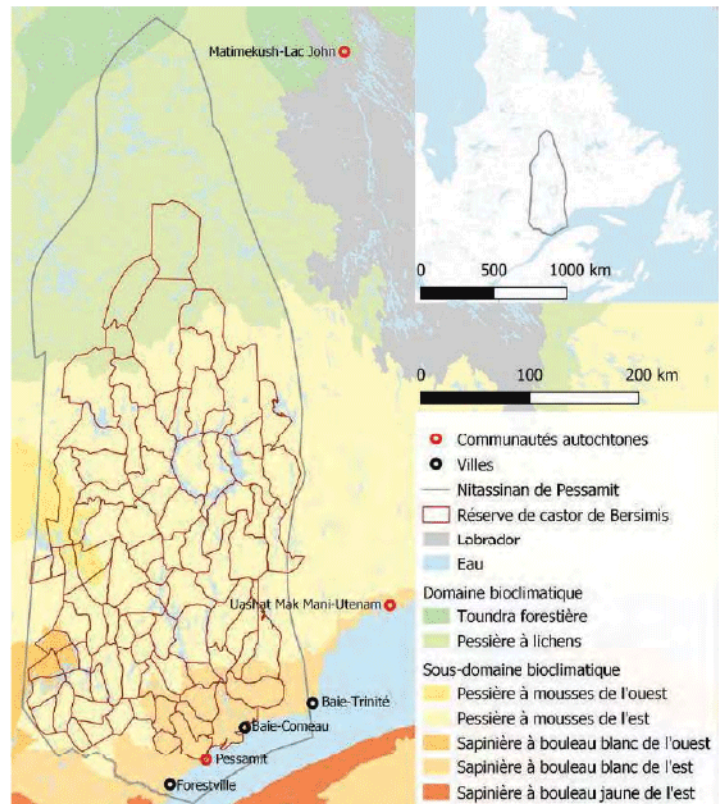
Un travail de recherche approfondie a été réalisé auprès d'une famille de la communauté qui occupe et utilise activement son territoire familial. Cinq zones d'intérêt ont été définies : 1) la zone de *Kaitshinanut*, l'aire de campement et d'établissement, 2) la zone de *Nutshemiu-aushish*, le territoire d'intérêt faunique, 3) la zone de *Nashipetimit mak Massekuat*, les milieux riverains et humides,

4) le réseau *Natau-kapatakan*, le réseau de sentiers et de chemins, 5) les sites de *Kanametat*, les sites patrimoniaux.

Comprendre *E nutshemiu itenitakuat* permet de réfléchir sur la manière d'intégrer *ilnu aitun* dans l'aménagement forestier. Il établit les références de base nécessaires pour le développement de stratégies culturellement appropriées. La démarche forestière habituellement admise place la possibilité forestière au cœur de l'aménagement. *E nutshemiu itenitakuat* vise plutôt à mettre au centre de l'aménagement les besoins des individus. C'est donc dire que les compartiments d'organisation spatiale (COS) sur lesquels se base la planification forestière au Québec deviennent des compartiments d'organisation sociospatiale (COSS). Un changement d'idéologie ! En ayant une compréhension de la manière dont ils utilisent le territoire en fonction des caractéristiques forestières, il devient plus aisé de favoriser une meilleure préservation et conservation des paysages forestiers culturels innus.

PASSER D'UNE DYNAMIQUE D'HARMONISATION À UNE RÉELLE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES.

Une suite à cette étude est en cours et s'intitule *Milu matinuetau minashkuau*, ce qui signifie « pour un vrai partage de la forêt ». Ce nouveau projet vise à créer un outil enraciné dans la vision des Pessamiulnuat et permettant de guider une gestion des ressources qui maintient et met en valeur l'*ilnu aitun*. Il cherche à intégrer en amont de la planification forestière les besoins, valeurs



et intérêts de la communauté. Cet outil pourra aussi faciliter la participation des Pessamiulnuat dans une souhaitable démarche de cogestion avec le gouvernement du Québec. De plus, en élaborant une approche d'aménagement qui adopte une vision holistique inhérente à l'*ilnu aitun*, ce projet permettra d'opérationnaliser le concept de paysage culturel autochtone.

Pour ce faire, la notion d'ambiance forestière sera explorée auprès de différentes familles de Pessamit. Des principes d'aménagement forestiers permettant le maintien de l'ambiance du territoire forestier nécessaire à la pratique de l'*ilnu aitun*

seront ensuite élaborés avec des Pessamiulnuat. Avec ces projets, le Conseil des Innus de Pessamit souhaite favoriser une saine gestion des ressources sur son territoire. Une gestion qui assurera à long terme le maintien de la biodiversité d'origine et le maintien de la culture innue, tout en permettant la récolte de matière ligneuse.

1. Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Université Laval
Correspondance : louis-philippe.menard.1@ulaval.ca
2. Secteur Territoire et Ressources, Conseil des Innus de Pessamit



Photo du passage de la Chaire de leadership en enseignement de la foresterie autochtone à Pessamit.